



Procès-Verbal du Conseil Municipal du Jeudi 09 avril 2026

Par suite d'une convocation en date du lundi 06 avril 2026, les membres composant le conseil municipal de la commune se sont réunis en Salle du Conseil, à 18h 30, sous la présidence de Madame Micheline REGHENAS, Maire de la commune.

Présents : Micheline REGHENAS, Claude MAGNIN-FEYSOT, Catherine MORESCHI, Thierry SCHACKEMY, Carole POÛ, Philippe THEROND, Gaël VERNEDE, Timothée SCHWOB, Pauline BRUNEL, Morgane ROBERT, Isabelle LASSON, Anne CAVALIER, Sophie COLCANAP.

Représentés : Richard CHRISTOL représenté par Philippe THEROND.

Absents : Renaud TOQUEBIOL.

Nom du secrétaire de séance : Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités territoriales, M. Claude MAGNIN-FEYSOT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Le Conseil Municipal a débuté à 18h30 en présence de 13 membres présents et d'un membre représenté. Le quorum étant atteint, le Conseil a approuvé à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal qui s'est tenu le 27 mars 2026 et a pu procéder aux délibérations prévues.

Approbation du PV précédent : Voté à l'unanimité des présents.

1. Délibération 20/2026 : Approbation du Compte Financier Unique 2025 :

Introduction de Madame la Maire : Micheline REGHENAS.

Cette préparation budgétaire a été réalisée dans le respect des procédures légales avec les conseils et sous le contrôle de Monsieur Grégory Ortiz, Conseiller aux Décideurs Locaux de la Direction Générale des Finances Publiques d'Uzès et de la CCPU.

Informations complémentaires : Attente de la subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) avant le début des travaux. Réponse attendue pour la mi-juin.

A. Section de Fonctionnement

Postes	Prévisionnel	Réalisé
Recettes	471 101,96 €	506 218,33 €
Dépenses		477 295,34 €
RÉSULTAT		28 922,99 €

- **Impact sur 2025 :** Condamnation de la commune (22 760 €) pour l'indemnisation de l'ancienne secrétaire de mairie, victime de harcèlement de la part de Monsieur Thierry Clémente, alors 1^{er} adjoint au moment des faits. Monsieur Clémente s'était engagé

publiquement, lors d'une réunion du Conseil Municipal le 20 juillet 2020, à régler lui-même cette condamnation. Il ne l'a pas fait malgré la sollicitation de la mairie par courrier recommandé. C'est donc la commune qui s'est acquittée de cette condamnation.

- **Résultats antérieurs reportés :** 372 425,87 €
- **Excédents de fonctionnement 2025 :** 401 348,86 €.

B. Section d'Investissement

Postes	Prévisionnel	Réalisé
Recettes	92 002,80 €	40 577,72 €
Dépenses		88 010,20 €
SOLDE		- 47 432,48 €

- **Excédent 2024 reporté :** 366,71 €
- **Reste à réaliser :** - 33 143,87 €
- **Résultat de la section d'Investissement :** - 80 209,64 €

Total cumulé des deux budgets (A+B) : 321 139,22 €

Vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Nous précisons ici que Madame la Maire ne participe pas au vote sur l'approbation du Compte Financier Unique 2025.

2. Délibération 21/2026 – Affectation du résultat d'exploitation :

- Affectation obligatoire au compte 1068 (Réserve) : **80 209,64 €**.
- Affectation au compte 002 (Fonctionnement) du budget primitif : **322 139,22 €**.

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

3. Délibération 22/2026 – Vote des taux d'imposition 2026 :

Proposition : Maintien des taux de 2025 (aucune augmentation en 2026) :

- **Taxe d'habitation :** 12,49 %
- **Taxe foncière (bâti) :** 38,01 %
- **Taxe foncière (non-bâti) :** 59,52 %

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

4. Délibération 23/2026 – Admission en non-valeur d'une créance sur l'année 2012 (recettes non recouvrées) :

- Montant : **70,04 €** (crédit au chapitre 65).
- Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

5. Délibération 24/2026 – Budget Primitif 2026 :

- **Section de Fonctionnement (Recettes) :** 824 903,23 €
- **Section d'Investissement :** 905 865,77 €
- **TOTAL BUDGET PRIMITIF :** 1 730 769,00 €

Recettes d'investissement prévues :

- Département (Fonds Vert) : 23 523,29 €
- Recours à l'emprunt : 160 320,00 €

Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

Propositions d'attribution des subventions aux associations :

Délibérations	Association / Bénéficiaire	Objet	Montant
6. Délibération 25/2026	Lou Cornadou	Événement champions de boules	1 000 €
Délibération 25/2026 Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention			
7. Délibération 26/2026	Association Œcuménique en Gardonnenque	Paniers alimentaires	150 €
Délibération 26/2026 Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.			
8. Délibération 27/2026	Association Tertulia Production	Cinéma Belge	700 €
Délibération 27/2026 Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.			
9. Délibération 28/2026	Association des Vignerons du Duché d'Uzès	0,20 € / habitant (671 hab.)	134,20 €
Délibération 28/2026 Vote : 13 voix pour, 0 contre, 1 abstention 1 Abstention de Thierry SCHACKEMY			
10. Délibération 29/2026	Association ASP Gard	Soins palliatifs	150 €
Délibération 29/2026 Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.			
11. Délibération 30/2026	Les Associations de Collorgues	Subventions annuelles par association	150 €
Délibération 30/2026 Vote : 13 voix pour, 0 contre, 0 abstention. Gaël VERNEDE (Président de Yogarig) ne prend pas part au vote.			

12. Délibération 31/2026 – Référent Déontologue :

- Désignation du référent déontologue des élus
- Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

13. Délibération 32/2026 – Étude SMEG (Syndicat Mixte d'Électrification du Gard) :

Lancement d'une étude pour le Projet d'enfouissement des lignes électriques Route de Baron.

Estimation des coûts liés à l'étude et aux travaux :

- **Électricité** : 91 200 € TTC (SMEG participe à 30%).
- **Éclairage Public** : 30 000 € TTC (SMEG participe à 30%).
- **Génie Civil Telecom** : 48 000 € TTC.
- **Frais d'études** : 1 626,00 €.
- Vote : 14 voix pour, 0 contre, 0 abstention.

14. Divers :

- Pas de questions diverses

La séance est levée à 19 heures et 33 minutes.

M. Claude MAGNIN-FEYSOT, Secrétaire de séance

Micheline REGHENAS, Maire


